

J'ai posé quelques questions à ce sujet. Maintenant, après avoir étudié ces crédits supplémentaires, je suis heureux de l'avoir fait. J'ai demandé si l'on en avait parlé avec le président du Conseil du Trésor. Il est bien évident qu'il ne suffit pas pour des organismes de ce genre de venir simplement devant le comité permanent des pêches et des forêts, parce que nous devons étudier des questions qui relèvent de la compétence et de la juridiction du ministre et les articles placés dans un crédit que le ministre peut dépenser.

Je suppose que le ministre des Pêches et ses collaborateurs ont eu du mal à prendre certaines décisions. J'espère au moins qu'ils ont eu à se faire violence pour certaines choses. Il est évident qu'ils sont obligés de jongler avec les fonds et de nous demander de leur faire accomplir un mouvement de va-et-vient d'un programme à l'autre.

● (9.00 p.m.)

Donc, en réalité, lorsque les députés étudient le budget principal, ils ne peuvent pas savoir si la proposition de dépense vise une certaine fin ou non. Voilà la conclusion que je tire des crédits contenus dans ce budget supplémentaire pour le ministère des Pêches et des Forêts. Si j'interprète mal la situation, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) voudra bien me reprendre. Je trouve difficile d'en arriver à une autre conclusion que celle que j'ai mentionnée. Un montant de \$854,000 est soustrait de deux crédits, dont l'un concerne le secteur forestier du ministère. J'ai pris la peine de vérifier ce crédit. Je sais qu'il porte sur un certain programme comportant un versement à Terre-Neuve pour l'aider à inventorier ses ressources forestières dans le cadre d'une étude sur l'utilisation possible des terres. Sauf erreur, ce programme est sur le point de prendre fin.

Le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 indique que les dépenses prévues sont légèrement supérieures à celles de l'année financière 1969-1970. On nous a informés qu'à la fin de la période 1970-1971, ce programme sera pratiquement abandonné. C'est pourquoi je pense, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas nécessaire de prendre cet argent du crédit 40 de la direction des forêts du ministère. Il me semble qu'il est arraché au programme d'expansion de nos ressources en poisson, si important pour nos pêcheurs des côtes du Pacifique et de l'Atlantique.

[M. Barnett.]

Je tiens à protester vigoureusement contre ces manœuvres gouvernementales car si l'on adopte des expédients provisoires touchant les hécatombes de poissons causées par la pollution, ou un déclin momentané des prix du poisson, ceux qui sont chargés du développement méthodique et régulier du programme de ressources ne sauront plus où ils en sont ni sur quoi compter. Cela présente un rapport étroit avec le principe du bill à l'étude si, ainsi que l'a laissé entendre Votre Honneur, celui-ci en comporte un.

M. J. M. Forrestal (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je vais tâcher de trouver un moyen, et je suis sûr d'y arriver, de rattacher mes remarques de ce soir à la motion inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury), qui doit être le ministre le plus distingué ici ce soir. Il semble calme et de bonne humeur. Après m'avoir entendu, il connaîtra, j'espère, les inquiétudes que causent à plusieurs d'entre nous les prévisions budgétaires, et supplémentaires à l'étude. Je veux lui dire que la pire fumisterie dont aient été victimes les habitants de l'Est du Canada depuis un demi-siècle s'est perpétrée à la Chambre au cours des quatre ou cinq derniers jours. Sans aucun égard ni aucun soin ni aucune considération pour les répercussions économiques, sans s'arrêter un instant à l'importance pour l'industrie, les revenus et le potentiel nécessaire à la production des moyens qui permettront aux provinces de l'Atlantique de se subvenir à elles-mêmes et dans le mépris le plus complet des espoirs et des aspirations des habitants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et de leur espoir de voir la Chambre avoir assez de bon sens pour aller de l'avant et exploiter l'énergie marémotrice du bassin de Minas, on a réduit à néant toute espérance à cet égard.

J'aimerais, dès l'abord, m'en reporter au rapport et vous dire, monsieur l'Orateur, ce dont nous parlons et ce qu'est la réalité, car ce gouvernement dilapide entre 30 et 40 millions de dollars par an. Un très éminent député de cette Chambre pouvait s'exclamer jadis: «Qu'est-ce qu'un million». Je puis donc m'écrier sans hésitation, au nom de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick: Qu'est-ce que 30 ou 40 millions, quand il y va de deux ou trois millions de gens et quand il s'agit de leur donner les moyens de se soustraire au joug de la critique que leur ser-